

Contexte du projet Pure Salmon

Pure Salmon France (PSF) dépend du fonds de capital investissement 8F dont le siège est à Singapour, organisme purement financier et capitalistique dont l'objectif est de rechercher la meilleure rentabilité au profit de ses actionnaires.

En 2022, une convention est signée avec le **Grand Port Maritime de Bordeaux (GPMB)** qui souhaite développer une activité sur le site en friche du terminal du Verdon-sur-mer. Il ne s'agit pas d'une friche industrielle mais d'un **espace qui est redevenu naturel**. Le projet est censé être facilité par le classement en « site industriel clés en mains » du Plan France Relance annoncé en 2020 par le Gouvernement Jean Castex.

Initialement prévu à Boulogne sur Mer, PSF annonce alors vouloir installer sur ce site du Verdon une **usine d'élevage et de transformation de saumons** d'Atlantique pour une production de 10 000 tonnes par an, un investissement de 275 millions d'euros et une création de 250 emplois.

PSF communique sur un « projet de ferme aquacole responsable » alors qu'il s'agit bien d'un projet industriel.

Estimation des besoins (source PSF)

24 bassins de 24 m de diamètre et de 7 m de profondeur

12 bassins de 16m de diamètre et de 6 m de profondeur

Une unité d'abattage, découpage et transformation

Les bassins fonctionneront 24h sur 24 h, l'unité de transformation 5jours sur 7.

Les œufs seront achetés en Islande chez Benchmark Genetics, leader dans la génétique des salmonidés.

Besoin en eau : 6500 m³ par jour et une quantité équivalente rejetée dans l'estuaire de la Gironde.

Besoin en électricité estimé à 100 Gwh/an (consommation équivalente à une ville de 44 000 habitants)

25 tonnes de boues par jour.

Le trafic routier induit est estimé à 12 camions par jour : Boues : 2, oxygène : 1, découpe de poissons : 1, équarrissage : 1, viscères et déchets : 1, nourriture : 2, consommables : 1, produits finis : 2, emballage : 1.

Le projet présente de nombreuses insuffisances

Le projet est expérimental pour une production à une telle échelle. PSF n'a aucune expérience en la matière. Malgré une signature en 2022, la société ne parvient pas à présenter des dossiers complets et à répondre aux demandes des différents organismes qui sont sollicités.

Le site est au cœur d'un milieu naturel protégé : Parc Naturel Marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis, zones Natura 2000 (500 m au sud et à l'ouest) et Parc Naturel Régional du Médoc.

Le risque de submersion du site ne peut être exclu même si le terrain a été surélevé en 2015. Un tassement est inéluctable avec le poids des infrastructures et des bassins.

Les volumes d'eau nécessaires sont certainement sous évalués. Des changements importants ont été déclarés au fil des ans. Le rapport de France Agrimer de 2019 sur l'aquaculture permet d'estimer le besoin à 30 000 m³ au lieu de 6500 m³ annoncés (hors remplissage des bassins). PSF annonce désormais vouloir rendre potable une partie de l'eau saumâtre mais sans démontrer comment le faire. Or ce pompage annoncé dans la nappe d'eau saumâtre ne permettra pas de satisfaire les volumes nécessaires et l'entreprise devra utiliser de l'eau potable en pompant dans la nappe phréatique (en stress hydrique l'été) qui alimente tout le bassin bordelais.

Les rejets dans l'estuaire vont aggraver son niveau de pollution. Aucune analyse d'impact n'a été réalisée pour mesurer les effets des rejets de nitrites, phosphores et les hormones de croissance générées par les poissons eux-mêmes. Un risque d'eutrophisation n'est pas exclu (algues vertes).

Le lieu d'implantation de l'unité de méthanisation censé accueillir les rejets de boues (près de 10000 tonnes par an) n'est pas connu comme relevé par l'avis MRAe du 7 octobre 2024.

L'opposition annoncée des citoyens des 2 rives de l'Estuaire

Située à proximité du parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde, ce projet d'usine suscite de vives inquiétudes parmi les habitants et les associations environnementales.

2 collectifs ont été créés, une intervention a eu lieu devant la commission européenne, la presse s'est emparée du sujet à plusieurs reprises et de nombreuses communes de Charente-Maritime ont voté une motion de rejet de ce projet : *l'Éguille-sur-Seudre, Meschers-sur-Gironde, Épargnes, Cozes, Vaux-sur-Mer, Saint-Palais-sur-Mer, Les Mathes, Chaillevette, Semussac, Royan (contre le PLU du Verdon), Le Gua (cdc Marennes).*



L'association Pays Royannais Environnement a sollicité le **Conseil Scientifique de l'Estuaire de la Gironde** (CESG) afin qu'il demande au Préfet d'être saisi pour émettre des recommandations et solliciter des avis scientifiques.

Compte tenu des risques que fait courir un tel projet à tout un territoire qui repose sur les activités de tourisme, pilier économique du Médoc et de Charente Maritime, il est inévitable que des citoyens informés le rejettent massivement ainsi que les professionnels de la conchyliculture et de la pêche.

Des alternatives sont possibles

1. En 2015, l'association Pays Royannais Environnement avait imaginé d'utiliser la force marée motrice de l'estuaire en installant des **hydroliennes** pour produire de l'électricité qui alimenterait un **data center** monté sur pilotis (contre le risque de submersion). Ce projet est encore consultable sur le site de l'association : http://www.paysroyannaisenvironnement.org/index_11.htm
2. Si l'on souhaite une activité piscicole, il est possible d'élever des **ormeaux** (*haliotis tuberculata*). Ce mollusque rare au goût iodé et de noisette est un mets raffiné mais cher à cause de sa rareté et de sa finesse peut être élevé en cages dans l'eau de mer. Pour son alimentation, le gastéropode se nourrit uniquement d'algues marines riches en oligo-éléments donc une production naturelle. Enfin, le **turbot** dont la saveur subtile, légèrement iodée, à texture dense séduit les restaurants étoilés fait l'objet d'élevages en France mais l'aquaculture européenne du turbot est dominée par l'Espagne et le Portugal. Le grossissement du turbot se pratique dans des bassins en eau de mer à terre peu profonds (Nord Bretagne, Vendée, Pyrénées Atlantique). Le site du Verdon-sur-Mer est parfaitement approprié à ce type d'élevage.

Les alternatives suggérées permettraient la création d'emplois sans bouleverser le paysage urbain local.

-:-

Saint-Georges-de-Didonne, le 3 mars 2025

Les membres du Conseil d'administration de l'association Pays Royannais Environnement